

ÉducATEUR

SER

les besoins particuliers
pas partie de
si son enseignante
spécialisée que

Et la collaboration avec
les parents?
Sans elle, pas d'intégration
possible!

D'accord avec les autres
Mais comment ne pas
L'intégration

Après l'intégration réussie des enfants
malentendants dans nos classes avec
des moyens financiers énormes
(seul exemple cité depuis 2 ans
dans tous les colloques sur l'intégration)
pouvez-vous citer
des exemples d'intégration réussie
• troubles psychiatriques
• autisme
• troubles ou handicaps autres ?

MERCI!

Moyens, quels au
ques sont-ils prêts à me

Comment prendre
compte dans le péda
les avancées des neur
sciences (sans cesse
évolution)?

la classe est très compartimentée et l'enseignant
devrait tout connaître ou reconnaître de ces
"difficultés". N'est-ce pas trop? Comment
s'en sortir?

Vive une école inclusive (qui aura
moyens financiers et humains) de
ambitions.... Mais: comment
porter la transition vers le monde
du travail qui nous propose
économie de plus en plus exclu
quand on a cru pendant
la croissance

Quelle "zone de collabo
tre l'école et la
il possible de se coord
supervise le projet

Frein à l'endettement
=
Frein à la formation

veut une école intégrati
mais après l'école, ne
unait. on pas demander
une société intégrative
des entreprises
collaborabilité

parents une
diagnostic commun
an en cours chez psyc
demandant un certi
de saff

Comment expliquer
différence entre les propos et
décisions de la COP et la
et les propos des enseignants
"on fait n'importe quoi et"

Connaître - vous la directive
généraliste concernant les aménagements
pour les élèves souffrant de dyslexie
dysorthographe, dyscalculie, dyscalculie, dyscalculie

ant porteur
le classe
en institu.

Pour Mme Baume-Schneider:

Pourquoi un enfant intégré en
classe ordinaire ayant un handicap

Raphy
C'est
d'int

Les Assises 2012, le retour

Comment éviter d'être chahuté

A l'approche des élections, Philippe Gnaegi fait montre d'une discrétion à laquelle il ne nous avait pas habitués. Médiatiquement parlant. C'est peut-être aujourd'hui que l'on peut le mieux constater que le chef du DECS fut un jour enseignant.

Mis à part la réception d'une délégation gabonaise intéressée par la formation professionnelle neuchâteloise, la présentation de la première loi cantonale sur le sport ou encore quelques apparitions à caractère mondain, il ne s'est quasiment plus manifesté à propos de sujets un peu risqués, qu'il semble même soigneusement éviter: la réforme de l'école secondaire, l'intégration scolaire et le rapport du groupe qui devrait servir de base au concept cantonal de pédagogie spécialisée, les ajustements institutionnels rendus nécessaires par la régionalisation de l'école obligatoire... (sl)

Qui ne tente rien

Découverte au détour d'un site web, l'adresse: www.enseignementobligatoire.ch. On pourrait croire au premier coup d'œil à une plateforme d'information sur l'école obligatoire en Suisse (ou, du moins, dans sa partie francophone). En fait, le lien renvoie modestement au site

officiel du Service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel... Notre canton a beau ne représenter qu'un peu plus de 2% de la population suisse, ses habitants ne manquent ni de talent ni d'audace! Sur ce, je m'en vais réserver le domaine www.sitoiaussituvoisleschosengrand.ch. (sl)

Rêv'Oh Livre

© www.revohlivre.ch



Rencontrez un auteur ou un illustrateur dans votre classe! A l'occasion de Rêv'Oh Livre 2013, plusieurs classes du canton de Neuchâtel auront la chance de rencontrer un-e auteur-e ou un-e illustrateur-trice. Découvertes, échanges et surprises seront au rendez-vous jeudi 13 juin et vendredi 14 juin 2013.

Renseignements et inscription: www.lireplus.ch (com.)

Une école pour tous – un plan d'études pour tous?

Integras organise un colloque, le 13 mars 2013, au Kulturcasino de Berne. Le modèle d'intégration dans l'école régulière est-il un facteur de réussite ou d'échec

pour les enfants et adolescents ayant des handicaps ou des troubles comportementaux? De par le système de notation qui évalue les élèves en fonction de leurs prestations, l'école remplit un rôle fondamentalement sélectif. L'élaboration d'un nouveau plan d'études pourrait être l'occasion d'inscrire la pensée intégrative dans les structures scolaires. Le Plan d'études 21, en cours d'élaboration en Suisse allemande, et le Plan d'études romand (PER), déjà en vigueur en Suisse romande, saisissent-ils cette chance? L'école pour tous va-t-elle de pair avec un plan d'études pour tous? Et à quoi reconnaîtra-t-on un plan d'études valable pour tous les élèves, y compris ceux dont le niveau de performances est faible? Sur quelles bases seront déterminés les objectifs d'apprentissage individuels des enfants dispensés de

plan d'études? Renseignements et inscription: www.integras.ch (com./éd.)

La sagesse n'attend pas...

«J'ai l'impression que personne n'est jamais d'accord et qu'aucun projet n'arrive à terme. Dans cet état d'esprit, on n'arrive pas à avancer.» (com.)

Christine Perrin, trésorière du Parlement des jeunes de la Ville de Neuchâtel, 18 ans, répondant à la question «Quel regard portez-vous sur la politique neuchâteloise?» *Vivre la Ville* (bulletin officiel de la ville de Neuchâtel), 30.01.13.

Qui a dit?*

- «Nous sommes conscients que c'est une langue difficile à apprendre, les élèves ne parleront pas couramment le chinois à la sortie du lycée.»
- «Défendre ses idées tout en respectant l'autre.»

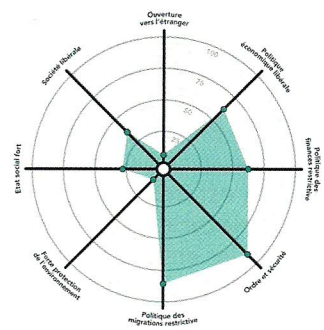
* Réponses du quiz précédent: 1. Jean-Marie Fagnière; 2. Olivier Kubli; 3. Philippe Gnaegi

Avis de recherche

En vue d'une étude de cas illustrative du concept de dissonance cognitive, la rédaction neuchâteloise de l'Educateur recherche

un-e enseignant-e qui donnera l'un de ses suffrages à Yvan Perrin.

Si vous correspondez au profil, merci d'écrire à educateur@saen.ch.





L'Europe est en panne de croissance. Sa domination mondiale n'est qu'un lointain souvenir et elle ne parvient plus à exploiter le reste du monde à son profit.

La crise de nos finances publiques est à replacer dans ce contexte historique et économique. La tendance est lourde.

John Vuillaume

Action contrainte et collaboration forcée

Action contrainte

L'habillage idéologique libéral, qui vise à légitimer le creusement des inégalités dans lequel s'opère ce changement, n'est qu'une version modernisée de la loi de la jungle qui a toujours favorisé les plus puissants au détriment des plus faibles.

Bref, l'heure n'est plus aux vaches grasses et aux promesses électorales clientélistes, à l'arrosage étatique généreux et aux progrès sociaux généralisés, également en faveur des détenteurs de charges publiques!

Les marges de manœuvre de celles et ceux qui exercent un pouvoir politique sont restreintes, ce qui rend notre lutte pour nos conditions de travail, et donc pour nos élèves, de plus en plus ardue mais plus que jamais nécessaire.

Collaboration forcée

Le SAEN ne serait-il pas plus fort en continuant de cultiver une posture anti-Gnaegi primaire, qui paie en termes de recrutement de nouveaux membres et qui nous délierait de toute véritable responsabilité dans l'évolution de notre système de formation?

Le comité cantonal a estimé que le SAEN devait au contraire être partie prenante des changements en cours dans l'école neuchâteloise pour défendre efficacement la profession enseignante dans notre canton, même si nous ne sommes naturellement pas toujours sur la même longueur d'onde que le chef de l'éducation.

Il serait plus facile et moins risqué pour nous de nous contenter de jouer aux bovins de service et de meugler au passage du train. Cependant ce comportement n'a strictement aucune prise sur le train en marche! Etre installé confortablement dans les wagons non plus. C'est dans la cabine de la locomotive qu'il faut se trouver, aux côtés du mécanicien, si nous voulons avoir la moindre chance d'influencer le train des réformes scolaires.

Le groupe de pilotage HarmoS, présidé par le chef de département et composé de représentants de communes, du canton, des directions d'école, du département et des enseignants, est, dans les faits, le groupe de pilotage de l'école obligatoire neuchâteloise. C'est à l'initiative du SAEN que M. Philippe Gnaegi a accepté d'intégrer les syndicats d'enseignants dans ce groupe de pilotage. Notre participation ne fait pas du syndicat un valet du pouvoir exécutif, mais il faut être conscient de la stricte répartition des rôles. Le conseiller d'Etat, élu du peuple, consulte, décide et prend les risques. Ses partenaires tentent d'influencer son jugement par le biais de propositions concrètes et d'explications argumentées qui s'appuient sur les groupes d'influence qu'ils représentent. Ce sont les règles du jeu.

Quand nous déclarons, au détour d'un courrier vengeur ou d'une tirade des salles des maîtres, que nos politiciens sont des nuls, ainsi que les associations professionnelles qui travaillent avec

eux, parlons-nous vraiment de celles et ceux que nous critiquons ou faisons-nous simplement part de notre état d'esprit du moment?

Fréquentant le monde politique de l'intérieur depuis une dizaine d'années, je dois constater que le comportement et le travail de nos élus sont généralement et réellement bien meilleurs que ne le laisse transparaître leur couverture médiatique. Le phénomène est le même pour le corps enseignant. Notre image médiatique est rarement à la hauteur de la qualité des prestations dont nous faisons bénéficier nos jeunes et leurs familles. La nature humaine est ainsi faite: lutter contre la tentation d'abaisser les autres pour se sentir soi-même supérieur est un combat de tous les instants qui mérite d'être mené dans la perspective de relations sociales plus franches, plus chaleureuses et plus fraternelles.

Au début de son mandat, M. Philippe Gnaegi s'est trompé lorsqu'il s'en est pris aux enseignants en sous-estimant fortement la capacité de leurs syndicats à les mobiliser, les soutenir et les protéger.

Le SAEN s'est trompé en affirmant que, après une si mauvaise entame de législation, le chef du DECS (Département de l'éducation, de la culture et des sports) n'allait jamais être en mesure d'exercer pleinement ses fonctions. Et BASTA!

Accord ratifié – Accord respecté?

► L'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007 a été ratifié par le Grand Conseil neuchâtelois le 29 janvier 2013.

Le législatif a également accepté le postulat demandant au Conseil d'Etat de lui «présenter une évaluation des mesures intégratives déjà prises avec les enfants en situation de handicap dans notre canton; de s'engager, lors de la mise en application de cet accord, à accorder les moyens nécessaires à sa réalisation; de définir les professionnels qui seront susceptibles de travailler dans de telles classes (titres, etc.); d'informer tant les parents que les autorités des mesures qui seront prises afin de garantir le succès de l'intégration; d'évaluer les coûts de ce nouveau concept pour les com-

munes; de veiller à ce que la mise en place du concept découlant de l'Accord intercantonal puisse entrer en vigueur plus tôt qu'à la rentrée scolaire 2017».

Le SAEN (par l'Observatoire de l'intégration scolaire) continuera à suivre ce dossier avec attention, puisque l'on peut nourrir certains doutes sur la volonté du Conseil d'Etat de répondre rapidement et complètement aux demandes formulées dans le postulat. Une autre difficulté d'application réside dans l'organisation désormais régionalisée de l'école, qui amène son lot de disparités, notamment dans les mesures d'aide aux élèves en difficulté ou le soutien à l'intégration scolaire.

(sl)

Une réponse... qui appelle d'autres questions

► Suite à la conférence de presse tenue par les associations concernées par la pédagogie spécialisée¹, le chef du DECS a précisé sa vision de l'application du concordat dans *L'Express* et *L'Impartial* du 24 janvier dernier.

Ainsi, Philippe Gnaegi affirme tout d'abord vouloir «rattraper (le)retard» du canton «en matière d'intégration des enfants en situation de handicap au sein de l'école obligatoire». Il rappelle ensuite que le budget de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) est passé de 32 à 36,6 millions de francs entre 2009 et 2013 (ce qui correspond à une augmentation de 4,6 millions en 4 ans). Il déclare enfin que les périodes de soutien pédagogique spécialisé seront doublées après la ratification du concordat. Or, dans le budget 2013 de l'Etat, nous lisons que la somme allouée à l'OES augmente de 3,3 millions en une année seulement (entre 2012 et 2013). Cela signifie que cette somme a donc progressé de 1,3 million au cours des trois années précédentes (entre 2009 et 2012), puis a connu une brusque aug-

mentation lors de l'élaboration du dernier budget.

En fait, cette brusque augmentation concerne pour les deux tiers le poste 318626 (+2,2 millions). Il s'agit des «honoraires pour l'orthophonie ambulatoire». Comme les coûts de l'orthophonie ont été sous-évalués d'année en année depuis la RPT, il s'agit donc d'un rattrapage qui doit mettre ce poste en conformité avec les coûts réels...

Toutefois, il faut rappeler ici qu'outre l'orthophonie, le concordat réglera bien d'autres mesures encore: l'éducation précoce spécialisée pour les enfants de 0 à 6 ans, la psychomotricité, la scolarisation en école spécialisée, la prise en charge en structure de jour ou à caractère résidentiel dans une institution, l'organisation des transports, etc. Sans même parler du soutien à l'intégration scolaire pour les élèves en mesure de s'y inscrire...

Cela nous amène à formuler trois nouvelles questions.

1. Compte tenu des 2,2 millions qu'il a fallu pour renflouer l'orthophonie, à

combien faut-il estimer la mise en conformité des autres mesures? Comment l'augmentation attendue du nombre de bénéficiaires (la PES détectera davantage de besoins) a-t-elle été anticipée?

2. Compte tenu du nombre de situations nécessitant aujourd'hui des périodes de soutien pédagogique spécialisé (ainsi que de l'augmentation de ce nombre pour les raisons évoquées précédemment) et du doublement de la dotation pour chacune de ces situations, quel sera le montant à prévoir pour l'engagement des ressources humaines nécessaires?

3. Compte tenu des réponses aux deux points précédents, comment le chef du DECS peut-il continuer de déclarer à la fois que 600'000 francs suffiront à remplir les engagements pris en ratifiant le concordat et que «l'intégration de ces enfants au sein de l'école, à tous les niveaux, est une priorité»? (ois)

¹ Le communiqué et l'intervention du représentant du SAEN peuvent être consultés sur www.saen.ch → L'Educateur → Compléments.

Observatoire de l'intégration scolaire

► Toutes les infos concernant l'OIS se trouvent désormais sur le site www.saen.ch. Dates et notes de séances, prochains points abordés et documents sont accessibles aux membres.

L'idée est d'élargir le groupe à des personnes qui pourraient participer ponctuellement à nos travaux. N'hésitez pas à vous informer et à vous inscrire!

(ois)

Selon que vous serez puissant ou misérable

► En marge de la conférence de presse sur la pédagogie spécialisée, un responsable d'association relevait que «des parents (...) quittent le canton, sortent leur enfant de l'école pour le réintégrer dans une structure spécialisée ou le confient à une structure externe du canton, ce qui est une aberration en termes de coûts. Des parents ont créé une école pour offrir à leurs enfants une scolarité adaptée à leurs besoins et d'autres paient un auxiliaire de vie pour que leur enfant puisse être en intégration à l'école obligatoire».

Voici que l'Ecole de la République propose à des parents de financer de leur

poche l'engagement d'une personne qui accompagnera leur enfant un nombre de périodes suffisant pour rendre possible une intégration dans une classe ordinaire. On craignait une médecine à deux vitesses, voici une école à sept vitesses. Une par cercle.

Mais que répondra-t-on à des parents fortunés qui seraient disposés à payer un deuxième enseignant afin de faciliter la scolarisation de leur enfant? Quel serait alors le statut de ce collègue? Serait-il autorisé à répondre aux questions des autres élèves ou serait-il le précepteur exclusif d'un seul enfant? A qui devrait-il rendre compte de son

travail? Quelles prescriptions devrait-il s'engager à suivre? Celles de l'école publique? Celles de ses mandataires?

Ne nous arrêtons pas en si bon chemin! Des parents pourraient engager un agent de sécurité pour gérer leur enfant impulsif et parfois violent. D'autres un éducateur spécialisé. D'autres encore une infirmière. Etc.

Enfin un modèle innovant qui ouvre la voie à des prises en charge individuelles et adaptées (pour les enfants bien nés)!

(sl)

¹Dans le *Courrier* du 26 janvier 2013.

La santé et le social coûtent trop cher!

► Combien de fois n'a-t-on pas entendu ces paroles, dans la bouche du chef actuel du DECS tout comme dans celle de l'ancien conseiller d'Etat Studer et d'autres encore?

Si la santé et le social coûtent trop cher, c'est évidemment avant tout le fait d'une croissance économique en berne et, surtout, particulièrement inégalitaire. La seule façon de maîtriser l'explosion de l'aide sociale est de favoriser une meilleure intégration sociale et culturelle des couches les plus défavorisées de la population. Pour réaliser ce tour de force, une seule option, et elle est valable dans toutes les régions du monde: plus d'éducation!

Dans le système éducatif neuchâtelois, les coupes opérées depuis quelques années ont principalement touché les enfants et les familles socialement et culturellement les plus fragiles et les moins intégrés. Ces jeunes moins ou pas éduqués forment bien évidemment les futurs bataillons qui recourront à l'aide sociale.

Faire croire à la population que l'on intégrera davantage les enfants en situation de handicap dans les classes ordinaires sans engager d'importants moyens financiers (communes et canton), c'est lui mentir. Il s'agit d'un cercle vicieux: les économies financières dans l'éducation pénalisent les enfants les plus fragiles, que l'on retrouvera de plus en plus nombreux à l'aide sociale! Comment imaginer que l'on pourra mieux inté-

grer les enfants à besoins éducatifs particuliers dans nos classes alors que les économies opérées dans l'école conduisent objectivement à une péjoration de l'intégration des enfants socialement et culturellement défavorisés?

Les *peanuts* annoncés par Philippe Gnaegi, qui auraient pu faire croire à certains que Neuchâtel se trouverait bientôt à la pointe de l'intégration scolaire, ne sont bons qu'à opérer un bon coup médiatique à la veille des élections cantonales, rien de plus!

Ces effets de manche se retrouvent un peu partout dès lors que les moyens manquent: pas de sous pour la mise en œuvre de la rénovation du secondaire I, coupes dans le secondaire II au détriment des étudiants les moins à l'aise avec la culture scolaire dominante qui reflète généralement avant tout les valeurs des classes privilégiées de notre société et soi-disant dynamisation des filières professionnelles qui s'ouvrent de plus en plus aux bons élèves et qui se ferment un peu plus pour les enfants qui connaissent de grosses difficultés à l'école, etc.

Un conseiller d'Etat actuel reconnaissait récemment¹ qu'«il est de notre responsabilité de politiques de se poser la question du but et de l'ampleur des prestations que l'on sert». Et d'y répondre, ajouterions-nous!

(jv/sl)

¹Dans le *Courrier* du 21 janvier 2013.